

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : www.auzelles.fr

La population de la commune est en progression (383 habitants au 01/01/2018 contre 373 habitants au 01/01/2017). Les taux des taxes foncières vont progresser de 5% en 2021. Ils étaient inchangés depuis 1995. La commune n'est pas endettée.

1. BUDGET PRINCIPAL

A. Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

- **Dépenses :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2021

CHAPITRES	BP 2021
011 – Charges à caractère général	268 200.00 €
012 – Charges de Personnel	159 300.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	43 432.75 €
66 – Charges financières	100.00 €
67 – Charges exceptionnelles	520.00 €
73 – Attributions de compensation versées à la COCOM	7 700.00 €
042 – Opérations d'ordre	9 263.37 €
022 – Dépenses imprévues	4 718.88 €
023 – Virement à la section d'investissement	50 000.00 €
TOTAL	543 235.00 €

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 543 235 €. En hausse de 20.34 % par rapport à 2020.

Les charges à caractère général sont en hausse de 104.73 % : hausse de l'électricité, du carburant, de l'entretien et réparation dans les bois et forêts. Diminution des primes d'assurance suite à la renégociation des contrats.

Les charges de personnel sont identiques. Services techniques : 2 postes de 35 heures et 1 poste de 6 heures. Service administratif : 1 poste de 35 heures avec un agent à 90% soit 31 heures 30.

Les autres charges de gestion courante sont en baisse de 1.29 %. Les voyages scolaires ayant été annulés, le montant des subventions est donc diminué. Les indemnités des élus sont inchangés malgré la possibilité donnée par la loi de les augmenter jusqu'à 50 %.

Les charges financières sont stables, ainsi que les charges exceptionnelles.

Les attributions de compensation versées à la COCOM sont en hausse avec le transfert de la compétence portage de repas à domicile :

- Versement de la commune à la COCOM :
 - SPANC : 572.80 €
 - SDIS : 7 721.19 €
 - Frais généraux : 1 611.00 €
 - Portage de repas à domicile 1 529.53 €
- Versement de la COCOM à la commune :
 - Reversement taxe professionnelle : 3 744.28 €
- Différence : 7 690.24 € à versés à la COCOM.

Les amortissements sont en hausse,+ 30.18 % (enfouissement aux Gruns).

Le virement à la section d'investissement est de 50 000 €.

- **Recettes :**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2021

CHAPITRES	BP 2021
70 – Produits des services	34 010.00 €
73 – Impôts et taxes	98 250.00 €
74 – Dotations et participations	177 150.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	23 000.00 €
77 – Produits exceptionnels	1 030.00 €
64 – Atténuation de charges	110.00 €
042 – Opérations d'ordre (travaux en régie)	20 000.00 €
002 – Résultat antérieur	189 685.00 €
TOTAL	543 235.00 €

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 543 235.00 €. En hausse de 20.34 % par rapport à 2020.

La vente de produits (chapitre 70) est stable. Les droits de permis de stationnement augmentent grâce au marché du vendredi.

Le montant des impôts et taxes (chapitre 73) progresse (+ 9.84 %). Les taux des taxes foncières ont augmenté de 5%. La taxe additionnelle aux droits de mutation est en hausse de 50 %.

Les dotations de l'Etat (chapitre 74) diminuent de 1.17 %, notamment les compensations des exonérations décidées par l'Etat.

Les autres produits de gestion courante progressent de 9.52 % car les logements communaux sont quasiment tous loués.

Les atténuations de charges diminuent de 92.72 %. Il y a peu de remboursement de charges de personnel prévu cette année.

Les produits exceptionnels sont identiques.

Le résultat antérieur est en forte augmentation (80.35 %), du fait de la diminution du déficit d'investissement de 2020.

B. Section d'investissement :

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 141 741.55 € (- 33.95 %).

Les principaux investissements de l'année 2021 seront les suivants :

- Restauration de la toiture de la sacristie : 16 000 €
- Adressage : 25 000 €
- Achat terrains LAROCHE et BORDEL: 10 000 €
- Rénovation des WC publics : 18 200 €
- Achat étrave et chaînes : 19 200 €

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 141 741.55 € (- 33.95 %).

Les principales recettes d'investissements de l'année 2021 sont les suivantes :

- Subventions restauration de la toiture de la sacristie et de l'église (Etat, Département et Région) : 12 000 €
- Subvention adressage (Etat) : 6 000 €
- Subventions WC publics (Département et Région) : 11 255 €
- Subvention étrave et chaînes : 9 600 €
- Vente de l'ancienne étrave : 2 600 €
- FCTVA (remboursement TVA) : 8 000 €

2. BUDGET ASSAINISSEMENT

A. Section de fonctionnement :

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 9 494.78 €. Elles sont en hausse de 10.08 %.

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent 9 494.78 €. Elles sont en hausse de 10.08 %. Depuis 2020, une redevance une part fixe (90 €) et une part variable (0.12 € par m3), a été mise en place.

B. Section d'investissement :

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 49 484.11 € : amortissements des subventions et révision du schéma d'assainissement (6 000 €).

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 49 484.11 € : amortissement des travaux, excédent antérieur reporté et subvention pour la révision du schéma d'assainissement (1 200 €).

3. BUDGET CCAS

Section de fonctionnement :

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 3 325.03 €, en baisse de 42.27 % (transfert de la compétence portage de repas à domicile à la COCOM).

Le montant par colis de Noël restera identique et le nombre de bénéficiaires devrait peu changer.

- **Recettes :**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 3 325.03 €, en baisse de 42.27 %.

Le don versé par l'association A.L.A.C.A. lors de sa dissolution, a permis de suspendre, pour cette année encore, la subvention de la commune.